



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-265

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique - CHU

R02-2020-11-27-001 - DELEGATION ECOLE (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique - CHU

R02-2020-11-27-001

DELEGATION ECOLE

DIRECTION GENERALE

BG/MLL/EM

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE N° 2020.11.301

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique,

VU les dispositions du Code de la Santé Publique et ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, R.6146-8,

Vu le décret du 9 juillet 2018 portant nomination de Monsieur GAREL Benjamin Directeur Général du CHU de Martinique,

DECIDE

Une délégation de signature est accordée selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DELEGATION GENERALE

A compter du 1^{er} août 2018, une délégation de signature est accordée à Madame Marie-Karine ESTEBAN, Directrice en charge des écoles et instituts de formations paramédicales, à l'effet de signer toutes les lettres de mission concernant la gestion des écoles et instituts de formations paramédicales et maïeutiques.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature sera affichée dans l'établissement et publiée dans une parution au recueil des actes administratifs. Elle est valable à compter de ce jour jusqu'au changement de fonction de l'intéressée ou jusqu'à une décision contraire prise par le Directeur de l'Etablissement affichée et publiée dans les mêmes conditions.

Fait à Fort-de-France, Le 27 novembre 2020

P/Le Directeur Général
La secrétaire Générale



Anne CALAIS